REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 16 octobre 2023
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département du territoire et du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Futur établissement d'enseignement secondaire II à Confignon: le lauréat du concours d'architecture est désigné

Pour répondre à la hausse des élèves et des besoins en infrastructures, la construction d'un bâtiment de formations mixtes à Confignon est indispensable. Les caractéristiques du futur groupe scolaire, qui sera situé sur le site des Cherpines, ont été déterminées grâce à un concours d'architecture. Prévu pour la rentrée 2029, cet établissement accueillera 1400 élèves et 200 collaboratrices et collaborateurs, dont 160 enseignantes et enseignants. Le gagnant du concours a été dévoilé: il s'agit du bureau lausannois Ferrari architectes, avec son projet "Cé Qu'É Lainô". L'ensemble des projets rendus est exposé du 16 au 25 octobre à salle communale de Confignon.

Le jury s'est accordé sur le fait que le projet *Cé Qu'É Lainô* présente un équilibre remarquable, sans qu'un seul de ses choix architecturaux oblige à sacrifier d'autres objectifs du cahier des charges. Il a en particulier relevé que le projet lauréat se distingue par une stratégie de fragmentation du vaste programme scolaire, ce qui autorise une très grande flexibilité dans les futures phases d'utilisation des locaux scolaires, des salles de gym et du local jeunesse. La disposition des bâtiments facilite l'accès aux différentes activités prévues dans cet établissement et assure une forme d'animation de la future place, espace central de sociabilité pour le quartier.

Le projet lauréat intègre de façon optimale les différentes contraintes du site, comme le caractère architectural d'une présence marquante au cœur du quartier. Les projets devaient notamment comporter les aspects relatifs à l'organisation interne du programme, les choix de construction, l'intégration au sein du futur quartier des Cherpines, le dialogue avec les espaces publics majeurs des Cherpines et la place des Cherpines en particulier, la gestion de la mobilité et les aménagements paysagers. Au-delà de ces critères, les bureaux participants ont dû tenir compte de la nécessité d'accueillir un grand nombre d'élèves et d'enseignantes et enseignants, tout en leur offrant un cadre de vie propice à la transmission des savoirs.

Le programme s'inscrit dans un concept énergétique ambitieux, avec un raccordement au chauffage à distance alimenté par des sources renouvelables d'énergie. La ventilation sera essentiellement naturelle. L'installation solaire photovoltaïque prévue sur l'ensemble de la toiture combinée avec une végétalisation permettra de respecter le standard de très haute performance énergétique (THPE).

Le groupe scolaire comportera également une salle omnisport et différents locaux liés au

sport et à l'accueil de la jeunesse afin de répondre aux besoins des associations et de la population des communes de Confignon et de Plan-les-Ouates, tout particulièrement des futurs habitants et jeunes des Cherpines, pour qui l'école secondaire II constituera un lieu de vie important du quartier. En outre, les espaces extérieurs proposés pour les étudiants offriront également des lieux de détente et de rencontre additionnels, en continuité directe des espaces publics prévus pour le quartier (place des Cherpines, parc des Charrotons, mail paysager sur la route de la Galaise), revêtant ainsi une importance particulière.



Le périmètre du concours, d'une surface d'environ 20'000 m2, est situé à proximité de la route de Base et entre le chemin des Charrotons, la future place des Cherpines et la route de la Galaise.

Le concours était conforme à la norme SIA 142, qui règlemente les concours d'architecture et d'ingénierie, et a suivi une procédure ouverte à deux degrés. Sur les quarante-six projets rendus, le premier degré s'est concentré sur le concept d'aménagement du périmètre, notamment sur la définition des espaces extérieurs, sur les principes de durabilité et sur l'organisation fonctionnelle des différentes composantes du programme. Le second degré a permis de définir le projet architectural pour les programmes éducatifs et sportifs, ainsi que celui des aménagements extérieurs.

Après la première étape de construction au Rolliet, sur la commune de Plan-les-Ouates, et l'arrivée des premières entreprises au sein de l'écoparc des Cherpines, l'école secondaire II de Confignon devrait être la première pierre de la deuxième étape du projet des Cherpines. L'établissement viendra donner corps à la place des Cherpines, en concrétisant le premier front bâti de cet espace public, qu'il contribuera à faire vivre dès l'ouverture de l'ESII en accueillant les 1400 élèves et le corps enseignant du site. Les autres îlots du quartier d'habitation se réaliseront progressivement dans la continuité de l'équipement public. Ce concours s'est tenu en parallèle de l'élaboration du projet de plan localisé de quartier (PLQ) situé entre l'écoparc industriel et les terrains de sports. Le PLQ devrait être présenté au Conseil d'Etat d'ici début 2025.

L'exposition présentant l'ensemble des projets rendus est accessible au public à la salle communale de Confignon (chemin Sous-le-Clos 13 - 1232 Confignon) du 16 au 25 octobre 2023, selon les horaires suivants:
- le 16 octobre de 16h00 à 17h30
- les 17, 18, 19, 20, 23, et 24 octobre de 17h00 à 19h00
- le 21 octobre, de 10h00 à 17h00
- le 22 octobre de 11h00 à 16h00
- le 25 octobre de 12h00 à 14h00

- **Annexe:**
 Loi 12988 ouvrant un crédit d'étude de 8,265 millions de francs en vue de la construction d'une école pour l'enseignement secondaire II à Confignon (au lieu-dit "Les Cherpines")

Pour tout complément d'information: M. Francesco Della Casa, architecte cantonal, président du jury, DT, T. 022 327 94 20.